

**RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU VAR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
COMITÉ SYNDICAL DU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA VALORISATION & L'ÉLIMINATION DES
DÉCHETS NOUVELLE GÉNÉRATION**

Séance du 18 mars 2024

Nombre de délégués membres constituant l'assemblée (titulaires et suppléants) : 58

Nombre de délégués pouvant prendre part à la délibération : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 22 (dont 1 pouvoir)

Délibération n° 03/18.03.2024

Objet de la délibération : AFFECTATION DE RESULTAT 2023.

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit mars, à 15h00, le comité du Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session, à la salle du Hall des expositions à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Eric AUDIBERT, président, sur la convocation qui leur a été adressée le 6 mars 2024.

Présents : Éric AUDIBERT, Romain DEBRAY, Jérémy GULIANO, Carine PAILLARD, Franck PERO, Claude PORZIO, Jean-Pierre VERAN, Lydie BERTIN LATOUX, Jean-Michel CONSTANS, Diane FERNANDEZ, Olivier HOFFMANN, Jean-Luc, LAUMAILLER, Philippe VALLOT, Fernand BRUN, Marjorie VIORT, Liliane LUONGO, Christian GHIANOMO, Yves SOUQUE, Hervé PHILIBERT, André ROUSSELET, Olivier VESPERINI,

Absent ayant donné pouvoir : Jean-Martin GUISIANO donne pouvoir à Éric AUDIBERT

Secrétaire de séance : Lydie BERTIN LATOUX

VU le Code Général des Collectivité Territoriales,

VU l'instruction comptable M14,

VU la délibération n°02/18.03.2024 du 18 mars 2024, approuvant le Compte Administratif 2023 et le Résultat de clôture qui en résulte,

CONSIDÉRANT que le Résultat de fonctionnement de l'exercice précédent doit réglementairement couvrir à minima le déficit de la section d'investissement de l'exercice 2022,

Il est rappelé au Comité Syndical que le Compte Administratif 2023 présente un résultat cumulé de :

- Section de fonctionnement : 5 316 727,66 €
- Section d'investissement : - 667 806,29 €
 - Pour la section d'investissement, le déficit global de - 667 806.29 € correspond à un déficit de la section d'investissement pour la compétence collecte transférée à la CA Provence Verte au 01^{er} janvier 2024 de 967 428.53 € et d'un excédent de la section d'investissement pour la compétence traitement de 299 622.24 €.
 - Le déficit de la section d'investissement de la compétence collecte sera ainsi récupéré en 2024 par un titre de recettes au compte 1068 à destination de la CAPV d'un montant de 967 428.53 €

Les restes à réaliser de la section d'investissement sont arrêtés à :

En dépenses : 584 278.45 €

En recettes : 00.00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement du SIVED NG pour la compétence traitement, objet du SIVED NG, s'élève à 284 656.21 €.

Cette somme correspond aux RAR en dépenses issus de la compétence traitement pour un montant de 584 278.45 € que l'on minore de l'excédent du résultat cumulé de la section pour la seule compétence traitement et qui est 299 622.24 €.

Il est demandé au Comité Syndical :

- ***DE DIRE*** que le besoin de financement de la section d'investissement du SIVED NG pour la compétence traitement, objet du SIVED NG, est ainsi de 284 656,21 € correspondant aux RAR négatifs de 584 278,45 €, déduits de l'excédent du résultat cumulé de la section pour la seule compétence traitement de 299 622,24 €
- ***DE DÉCIDER*** d'affecter le Résultat 2023 comme suit :
 - Report du déficit d'investissement (Compte 001) : - 667 806,29 €
 - Affectation à l'investissement (Compte 1068) : + 284 656,21 €
 - Report de l'excédent de fonctionnement (Compte 002) : + 5 032 071,69 €

- **D'AURORISER** Monsieur le Président à émettre ~~un titre de recette au compte 1068~~ à l'encontre de la CAPV d'un montant de 967 428,53 €, correspondant au déficit d'investissement de la compétence collecte au 31/12/2023 transférée le 1^{er}/01/2024 à la CAPV.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte, à l'unanimité, cette délibération.

Fait et délibéré à Brignoles,
Le 18/10/2023

Le Président
Éric AUDIBERT

